

DEC213914INP

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cornelis van der Beek, directeur de recherche de seconde classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets, la politique de structuration des sites de l'Institut de physique et les actions transverses concernant ces différents sites.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cornelis van der Beek demeure affecté à l'UMR9001 – Centre de Nanotechnologies (C2N) – 28 Route de Saclay – 91128 Palaiseau.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

